

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain,
buxaie de Montmédy » renommé « Pelouses et milieux cavernicoles de la
vallée de la Chiers et de l'Othain, fort du Chenois, buxaie de Montmédy »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.